

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 FEVRIER 2026 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS :

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Monsieur BOURDIN, Madame PARIS, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYERE, Madame QUELIN, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Madame ARMAND à Monsieur GUEUR
Monsieur BECQUART à Monsieur FABRE

ABSENTS :

Monsieur DEROUBAIX - Madame ARBORE - Madame PONCET - Monsieur RIBIERE -
Madame ARENA - Monsieur KARTAL - Monsieur LARBI

Le quorum est atteint.

Madame COULET est désignée secrétaire de séance.

2026.01.06

**DÉMOLITION D'IMMEUBLES PLACE PIERRE SÉMARD ET AVENUE
ROGER SALENGRO - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS**

(Rapporteur : Liliane FALCON)
Nomenclature : 7.8 Subvention d'équipement

Considérant la requalification globale de la place Pierre Sémard et la construction d'un pôle d'équipements en son cœur, ambitieux projet de transformation du quartier Noblemaire et de renforcement des services publics à la population dans un secteur classé en Politique de la Ville ;

Considérant que pour mener cette vaste opération de renouvellement urbain, il est nécessaire de résorber les immeubles d'habitat anciens indignes présents sur site tout en renouvelant l'offre de logements en soutenant le développement de nouvelles résidences à proximité ;

Considérant l'acquisition par la Commune des immeubles susmentionnés sis place Pierre Sémard et aux numéros 87 et 89 de l'avenue Roger Salengro, sur les parcelles cadastrées BS 140, BS 627 BS 477 et BS 677, désaffectés et voués à être démolis ;

Considérant le projet porté par Habitat et Humanisme de création de 36 logements, impasse de la Gare, dont 12 logements locatifs sociaux et 24 hébergements ;

Considérant que le coût des études et travaux de déconstruction s'élève à un total de 318 833.00 € HT, décomposés comme suit :

- Honoraires de maîtrise d'œuvre : 39 050.00 € HT
- Travaux : 279 783.00 € HT

La Commune sollicite la participation financière de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain (CCPA) à hauteur de 100 000 € au titre du fonds de concours habitat qui permet l'octroi d'une aide financière à la démolition et a pour objet d'aider les communes à réaliser une opération de logement comprenant des logements sociaux ou de lutter contre l'habitat indigne.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la demande de fonds de concours telle qu'énoncée ci-dessus.

La Commission Municipale **Urbanisme - Bâtiments, Cœur de Ville - Voirie et aménagement urbain - Cadre de vie - Développement durable - Agenda 21**, lors de sa séance en date du **24 février 2026** a émis un avis favorable.

La Commission Municipale **Finances** lors de sa séance en date du **24 février 2026** a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

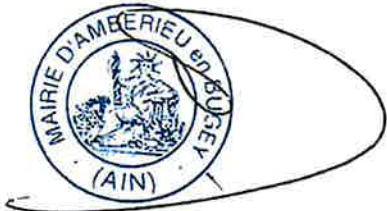
1. **DE VALIDER** la demande de fonds de concours telle que présentée ci-avant ;
2. **DE SOLLICITER** la participation de la CCPA, soit 100 000 € ;
3. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir dans le cadre de ce dossier.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 03 MARS 2026

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Nelly COULET
Secrétaire de séance

